

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3869

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2013 au titre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et au titre de l'économie sociale et solidaire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3869**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2013 au titre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et au titre de l'économie sociale et solidaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Membre des réseaux nationaux Initiative France et France Active et représentant ceux-ci sur le département du Rhône, l'association Rhône développement initiative (RDI) a, depuis 20 ans, pour principale mission de favoriser l'emploi et le développement économique et social de la région lyonnaise.

Plus spécifiquement, son objet principal est d'assurer l'accompagnement et le financement de tout porteur de projet de création d'entreprise, manquant de moyens financiers et qui souhaite créer/reprendre/développer une entreprise et contracter un prêt bancaire. Le rôle de RDI est de faciliter l'accès au prêt bancaire, grâce à un accompagnement humain du porteur de projet et à des interventions financières (projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 000 et 200 000 €). Dans ce cadre, son action s'inscrit en complément de l'offre de prêts solidaires (micro-crédit) proposée par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et de l'offre de prêts d'honneur proposée par l'association RER (Réseau Entreprendre Rhône) pour les projets à potentiel.

Parallèlement à cette première mission, RDI a développé une action d'accompagnement et de financement des structures solidaires et d'utilité sociale créant ou consolidant des emplois par le développement d'activité économique. Près de 700 structures solidaires (principalement des associations) ont déjà bénéficié d'un accompagnement par RDI.

C'est au titre de ces 2 missions que RDI sollicite le soutien financier de la Communauté urbaine.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui au financement des projets d'entreprise, via les prêts d'honneur et leurs effets leviers sur les financements bancaires classiques, participe à renforcer le dynamisme et le renouvellement du tissu économique. De plus, le suivi du démarrage de la jeune entreprise (0 à 3 ans) après l'obtention du prêt permet de les solidifier et d'accroître leur pérennité.

Parallèlement, la Communauté urbaine a développé une politique en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de l'agglomération, qui s'articule autour de 4 axes, dont le premier est de favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de L_VE et le second, de concourir à la professionnalisation des structures d'utilité sociale.

C'est dans ce double contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association RDI, membre du réseau L_VE.

b) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2012

Sur le volet financement des projets de création

949 porteurs de projets ont été accueillis en 2012 (contre 891 en 2011). Parmi eux, 681 porteurs de projets ont été accueillis en réunion d'information collective (contre 687 en 2011). 343 demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont été formulées (dont 268 pour la Communauté urbaine). 208 d'entre elles (dont 150 pour la Communauté urbaine) ont été examinées en comité et 181 ont fait l'objet d'un accord (dont 130 pour la Communauté urbaine). Cette baisse de 14 % par rapport à 2012 s'explique par une baisse de la qualité des projets.

87 % des dossiers présentés ont obtenus un accord de prêt. Parmi les projets financés sur la Communauté urbaine, 97 concernent des créations, 36 des reprises, 2 des coopératives d'activité et d'emploi et 1 du développement. Au total, 313 emplois ont été créés (dont 233 pour la Communauté urbaine).

Le taux de pérennité des entreprises de la génération 2009 est de 85 % à 3 ans.

L'année 2012 a été une année difficile au regard des projets reçus puisque 1/3 a fait l'objet d'un abandon.

Sur le volet économie sociale et solidaire

RDI a permis la consolidation de 27 entreprises de l'économie sociale et solidaire en 2012, contre 20 en 2011, en proposant des solutions adaptées : expertise économique et financière, validation des projets, comité d'engagements financier, accompagnement post-crédation des entreprises financées. Par ailleurs, avec son "dispositif local d'accompagnement" (DLA), 75 structures ont bénéficié, en 2012, d'un accompagnement à des fins de professionnalisation, pour consolider leur activité (notamment les associations).

L'activité de RDI dans le cadre du dispositif DLA a mis un accent particulier sur les diagnostics pré-accompagnement et sur la mise en œuvre d'ingénieries collectives, en réponse à la demande des structures. Les principales filières des structures accompagnées sont les services à la personne (34 %), la culture (21 %), l'insertion par l'économie (18 %) et l'éducation populaire (9 %).

Les thématiques d'accompagnement les plus représentées sur l'année 2012 sont la mutualisation (40 %), l'organisation interne (20 %), le projet de la structure (14 %) et la stratégie de consolidation (14 %).

95 % des structures accompagnées sont situées dans la Communauté urbaine, dont 31 % sur la Ville de Lyon.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

RDI souhaite maîtriser son développement et maintenir le niveau de qualité apporté aux bénéficiaires sur le volet création/reprise d'entreprise.

En 2013, RDI souhaite revenir au niveau d'activité de l'exercice 2011 et renforcer les liens avec les autres structures d'accompagnement de L_VE et les réseaux bancaires.

Des rencontres seront organisées tout au long de l'année avec chaque partenaire pour mieux articuler l'accompagnement et fluidifier le parcours de la création/reprise d'entreprise. Des clubs de créateurs par zone géographique seront proposés et l'action de parrainage renforcée.

Quantitativement, les objectifs annuels seront les suivants en ciblant particulièrement les projets innovants d'une part et les jeunes de moins de 26 ans d'autre part :

- 680 personnes accueillies en réunion d'information collective,
- 220 personnes accompagnées sur le volet création/reprise d'entreprise,

- 170 entreprises soutenues par RDI.

Dans le cadre du réseau L_VE, RDI maintiendra sa participation et son implication sur les axes d'intervention du réseau, et notamment la démarche qualité et l'alimentation de la base de données commune.

Concernant l'action d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire, RDI s'inscrit dans une démarche de croissance, pour favoriser la mutualisation entre acteurs (réseaux associatifs, acteurs du financement, réseaux bancaires et collectivités) ; consolider et développer l'autonomie financière de 30 entreprises solidaires ou associations annuellement et augmenter le nombre d'interventions financières et le nombre d'entreprises soutenues (+ 30 %).

RDI projette par ailleurs d'accompagner 70 structures via le dispositif local d'accompagnement. Des ateliers collectifs seront proposés notamment auprès des associations employeurs qui ont des contrats aidés. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre du déploiement des emplois d'avenir. D'autres ateliers collectifs plus particulièrement dans le secteur de la petite enfance et de la culture sont également envisagés.

d) - Budget prévisionnel 2013 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Volet financement de l'entreprise			
achats	3 878	Etat (droit commun - ACSE)	22 000
services extérieurs	47 618	Région Rhône-Alpes	102 300
autres services extérieurs	41 026	Département	15 000
impôts et taxes	18 686	Communauté urbaine de Lyon	90 000
charges de personnel	323 414	Communes	8 500
dotations aux amortissements	6 978	fonds européens	30 000
		Caisse des dépôts et consignations (CDC)	25 000
		Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	1 800
		Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)	110 000
		prestations de services	23 000
		autres recettes	14 000
sous-total Volet L_VE	441 600	sous-total Volet L_VE	441 600
Volet économie sociale et solidaire			
achats	2 222	Etat (DLA)	79 152
services extérieurs	28 654	Région Rhône-Alpes	22 200
autres services extérieurs	25 794	Département	27 000
impôts et taxes	11 998	Communauté urbaine de Lyon	25 000

charges de personnel	209 286	Communes	8 000
dotations aux amortissements	4 398	Fonds social européen	45 000
		CDC	64 400
		France active	11 600
Sous-total Volet ESS	282 352	Sous-total Volet ESS	282 352

La Communauté urbaine souhaite soutenir RDI sur ces 2 missions à hauteur de :

- 90 000 € pour l'accompagnement et le financement de la création d'entreprises. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions de centralités et d'agglomération portant sur la période 2010-2016,

- 25 000 € pour l'accompagnement et la professionnalisation des structures et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 115 000 €, au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2013. En 2012, la Communauté urbaine a attribué une subvention à hauteur de 90 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 115 000 € au profit de l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2013, dont 90 000 € au titre de L_VE et 25 000 € au titre de l'économie sociale et solidaire,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association RDI, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 90 000 € et opération n° 0P01O1578 pour un montant de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.